

NULLITÉ DE MARIAGE.

Nos lecteurs connaissent déjà les détails des débats judiciaires auxquels a donné lieu le procès Laramée et Evans. Nous avons publié récemment le travail remarquable de M. le juge Jetté dans cette cause. Ce magistrat éminent, distingué autant par son savoir que par sa grande probité et son amour de l'étude, nous a fourni des notions très précieuses sur la grande institution du mariage, sur son fondement, son but et son histoire. Ce qui fait le mérite et la supériorité de son œuvre c'est que non-seulement il a su nous donner des commentaires remplis d'érudition sur les textes de nos lois, sur la distinction des empêchements prohibitifs et dirimants, sur les causes de nullité du contrat de mariage, mais de plus et surtout il y étudie et traite du motif de ces empêchements, de la raison de ces nullités, des convenances sociales auxquelles ils se rattachent, l'influence de l'Eglise sur cette portion si importante de notre législation, tous ces points qui sont au fond les véritables questions à résoudre ; questions vitales et importantes auxquelles se rattachent à la fois le fondement de la société civile et les intérêts les plus immédiats de la liberté religieuse, et qui demandent à être considérées au point de vue large des idées philosophiques pour recevoir leur véritable solution.

Ces travaux mûris et réfléchis des magistrats, interprètes de la pensée du législateur, sont également précieux pour l'historien, l'homme d'état, le jurisconsulte, l'homme du monde et le ministre du culte. Nous avons donc crû faire plaisir à nos lecteurs, et en même temps leur être utile en publiant dans les colonnes de la *Thémis*, à côté de l'ouvrage